



STIFTUNG ABENDROT

Die nachhaltige Pensionskasse

Postfach
4002 Basel

Güterstrasse 133

Tel. 061 269 90 20

Fax 061 269 90 29

www.abendrot.ch
stiftung@abendrot.ch

NOTICE SUR LES CONGES NON PAYES

Il arrive régulièrement que des personnes assurées prennent un congé non payé pendant une période définie. La loi ne prévoit pas de dispositions claires pour ces cas. La loi sur le libre passage prescrit néanmoins qu'en cas de modification du degré d'occupation pour une période d'au moins six mois il est impératif de procéder à une mutation. L'institution de prévoyance peut, toutefois, proposer d'autres solutions au bénéfice de l'assuré/e.

La Stiftung Abendrot propose différentes solutions en cas de congé non payé:

1. L'assuré/e paie les cotisations salariales et patronales pour la durée du congé non payé. La couverture d'assurance est maintenue sans restriction. Le congé non payé ne doit pas être déclaré à la Stiftung Abendrot, un règlement interne à l'entreprise suffit.
2. L'assuré/e ne souhaite pas verser de cotisations pendant la durée du congé non payé:
 - a) Si le congé dure **plus de six mois**, l'employeur doit faire une annonce de sortie et, au retour de l'assuré/e à son travail, une nouvelle annonce d'entrée à la Stiftung Abendrot.
 - b) Si le congé non payé dure **au maximum six mois**, un maintien de la couverture d'assurance est possible. Dans ce cas l'employeur respectivement la personne assurée nous communique à l'avance le congé non payé. De retour à son travail le congé terminé, la personne assurée confirme à la Stiftung Abendrot qu'elle n'a subi aucun cas d'assurance durant le congé non payé. Pendant la durée déclarée du congé non payé les cotisations ne sont pas dues.

Avant de prendre un congé non payé, la personne assurée signe à l'intention de la Stiftung Abendrot une déclaration confirmant qu'elle (ou les survivants) prend rétroactivement en charge la totalité des cotisations pour la durée du congé. Sans cette déclaration, la Stiftung Abendrot se verra contrainte de refuser d'éventuelles prestations en cas de décès ou d'invalidité suite à une maladie.

Vous pouvez volontiers nous demander conseil pour savoir quelle solution est la mieux adaptée à votre congé non payé.

STIFTUNG ABENDROT



Nom, prénom _____

Adresse _____

NP, lieu _____

N° assuré/e _____ N° employeur _____

Fondation Abendrot
Güterstrasse 133
Case postale
4002 Bâle

CONFIRMATION DE CONGE NON PAYE

Employeur _____

Congé non payé du (date) _____ au (date) _____

Je confirme (employé/e) prendre le congé non payé comme indiqué ci-dessus.

Pour maintenir ma couverture de risque auprès de l'institution de prévoyance, je suis prêt/e à payer rétroactivement dans un cas d'assurance la totalité des cotisations salariales et patronales.

Date _____

Signature _____